



## **Rivières Sauvages : des entreprises soutiennent la préservation du Léguer**

*A l'occasion d'un moment convivial à la distillerie Warenghem ce vendredi, des responsables d'entreprises ont pu découvrir le dispositif de mécénat territorial permettant de financer des actions de préservation de rivières sauvages, comme le Léguer. En présence, des acteurs du bassin versant, du programme national Rivières Sauvages et avec l'appui d'entreprises déjà engagées.*

### **Une rivière exceptionnelle, mais une situation à conforter**

Le Léguer est aujourd'hui la seule rivière de Bretagne à avoir obtenu le label national "Site Rivières Sauvages". Le label a été décerné en 2017 pour l'amont du Léguer et le Guic, son principal affluent.

L'évaluation des services rendus et de l'attachement des habitants à cette rivière et sa vallée préservée a été estimée à plus de 20 millions d'euros par an. Une vraie révélation des retombées économiques et de la valeur de cette rivière emblématique pour la Bretagne longtemps pointée du doigt pour la mauvaise qualité de ses eaux.

Pourtant, ces résultats positifs sont fragiles. Ils le sont d'autant plus que, le Léguer étant désormais classée en « bon état écologique » au titre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau, certaines actions sont de moins en financées par certains partenaires publics historiques. Leur financement doit donc être conforté par de nouveaux soutiens qui permettront de maintenir une dynamique et des actions, indispensables à la préservation de ce joyau.

### **Le mécénat territorial « Rivières Sauvages », un outil de financement au service des territoires labellisés**

En obtenant le label « Site Rivières Sauvages », la rivière du Léguer est rentrée dans le réseau national des rivières labellisés (33 à ce jour) et bénéficie d'outils mis à disposition par le programme Rivières Sauvages. Il s'agit notamment du dispositif de mécénat territorial qui permet de collecter des

financements privés, via des dons de particuliers et d'entreprises, visant à soutenir des actions entreprises pour préserver la rivière labellisée de leur choix, comme le Léguer.

Ainsi, aujourd'hui, les entreprises peuvent contribuer à ce projet et ainsi aider à financer des actions concrètes pour préserver le Léguer ou d'autres rivières en France, comme la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le renforcement de la végétation naturelle des berges et bien d'autres actions favorables à la biodiversité et au bon fonctionnement du cours d'eau.

### **Des entreprises déjà engagées et de nouvelles intéressées**

Et ce dispositif a déjà séduit quelques entreprises du secteur comme le groupe Le Du, Cegelec Lannion Infras ou encore Neature, qui soutiennent des actions de préservation et de renaturation du Léguer. Ces entreprises ont ainsi pu faire part de leur témoignage lors d'une réunion de présentation du dispositif organisée par les acteurs du programme rivières sauvages et du bassin versant Vallée du Léguer, à destination des entreprises, ce vendredi 18 novembre à la distillerie Warengem à Lannion. Point positif, de nouvelles entreprises semblent prêtes à emboîter le pas et à venir gonfler le soutien financier, en complément des financements publics, pour le Léguer !

### **Une démarche également ouverte aux particuliers**

Toutes les personnes qui souhaitent soutenir les actions de préservation du Léguer peuvent désormais le faire en ligne, très simplement :

Les entreprises ou les particuliers peuvent cliquer sur le lien suivant : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/>

et en choisissant le léguer

L'espace est sécurisé.

En faisant un don au fonds de dotation pour la Conservation des Rivières sauvages, les entreprises et les particuliers bénéficient d'une fiscalité avantageuse :

60 % de déduction fiscale pour les entreprises et 66 % pour les particuliers

Les dons peuvent également être adressés par voie postale :

Dons Léguer 2022  
Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages  
2 chemin du moulin  
74 150 Rumilly